



CONTRAT DE FORMATION

(Article L920-13 du code du travail)

Contrat de formation entre les soussignés :

Association pour la prévention du stress,
École de formation en techniques de relaxation
située au : 93 rue St Roch, 31400 Toulouse

et (Nom entreprise et /ou particulier)
résidant à :

N° de sécurité sociale du stagiaire :
Date et lieu de naissance du stagiaire :

est conclu le contrat de formation suivant :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'Association Prévention Stress (A.P.S.) s'engage à organiser l'action de formation qualifiante de **Podo-relaxologue**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- La formation entre dans la catégorie prévue par les articles L900-2 et L900-6 du Code du Travail.
- Elle a pour objectif de former aux techniques manuelles de podo-relaxation et de préparer le certificat de **PODO-RELAXOLOGUE**
- Sa durée est fixée à 150 heures dont une pratique personnelle de 30 heures
- La formation se déroule sur 4 mois selon le programme ci-joint.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- Les 150 heures se déroulent sur 4 mois en cours hebdomadaires selon le programme en annexe :
 - le jeudi de 9H à 11H et de 14H à 18H
 - un vendredi par mois de 16H à 20H
 - le second samedi de chaque mois de 17H à 19H
- La formation est organisée pour un effectif de 12 personnes. Les cours se déroulent dans le local associatif de l'école au 93 de la rue St Roch à Toulouse. Les stagiaires y suivent la pratique et la théorie en cours hebdomadaires et mensuels selon le programme et le règlement interne remis avec le contrat.
- Les moyens pédagogiques et techniques : support écrits des cours, planches d'anatomie, bibliothèque de prêt. Permanences d'accueil du public à l'école; interventions sur sites en extérieur; contrôle des connaissances et supervision hebdomadaires.
- Les principaux intervenants sont :
 - . MC Hauet, diplôme privé anglais "Bodymind therapeutic massage diploma"; DEUST prévention des effets du vieillissement; fondatrice de l'école de relaxation manuelle; 20 ans de massorelaxation.
 - . Nathalie Vialaret, esthéticienne
 - . Eric Lowen, philosophe; DEA en lettres modernes, directeur des cours de la Maison de la Philosophie
 - . Cédric Charlon, Relaxologue responsable des cours de relaxation et des ateliers de zététique
- L'examen comprend une évaluation théorique et pratique selon le programme ci-joint.

Article 5 : Obligation du stagiaire

Le stagiaire s'engage

- à suivre les cours et à respecter le règlement interne de l'APS durant son année de formation
- à respecter la déontologie de la Charte durant toute sa formation
- être présent régulièrement présent sur les permanences d'accueil du vendredi
- à ne pas utiliser ni reproduire les supports de cours (documentation, vidéo, photos ou film) autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation personnelle dans le cadre de ses études actuelles.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature au présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Disposition financières

- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix mentionné avant la fin de sa formation.
- Le prix de l'action de formation est de 950€ pour un financement personnel ou 1100€ par la formation continue
- Les arrhes de réservation sont de 200€
- Les modalités de paiement sont en 3 fois sans frais sur le premier trimestre. Les chèques du solde doivent être remis en début de formation.

Article 8 : Interruption

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les sommes qui n'auront pas été engagées seront remboursées au contractant.

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon de celle-ci par le stagiaire, pour un autre motif que celui de la force majeure dûment reconnue, les sommes engagées ne seront pas remboursées au contractant.

- Si le stagiaire est empêché, par suite de force majeure* dûment reconnue, de suivre la formation il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues *au prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

** la force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

- Si le stagiaire ne respecte pas le règlement intérieur de l'APS en vigueur ou les règles de déontologie stipulées dans la Charte de Massorelaxation ci-jointe; s'il fait preuve d'un absentéisme régulier et injustifié sur au moins un mois, d'impolitesse ou d'agressivité envers les intervenants, l'association pour la prévention du stress se réserve le droit de lui refuser l'accès aux cours et de rompre le présent contrat. Dans ce cas, aucune somme versée ne pourra être exigée de l'APS.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes ces conditions et donne son accord sur toutes ces dispositions.

Nom et Signature du stagiaire :

L'APS

Cachet et Signature de l'entreprise

Fait en double exemplaire
(préciser date et lieu)

PODO-RELAXOLOGUE

Programme des 150 heures sur 4 mois

Module 1 : Les techniques de Podo-relaxation

- Les chorégraphies

- . La gestuelle et chorégraphie
- . Les outils de stimulation du pied
- . Initiation à la massorelaxation des mains et du visage
- . Les automassages corporels

- Les soins esthétiques du pied

- . Les gommages, les huiles, baumes, gels, crèmes et laits hydratants pour varier les sensations.
- . L'onglerie et la beauté du pied
- . Automassage du pied
- . L'hygiène et le confort du pied
- . Les contre-indications

Module 2 : La relaxation

- . Histoire de la relaxation; les outils traditionnels et modernes; les limites de la pratique
- . Etude des différentes pratiques de relaxation non manuelles; Méthodes Schultz et Jacobson
- . Création de scénarios de relaxation; protocole général
- . Les relaxations préventives, de récupération et d'entretien
- . La relaxation arômatique
- . Préparer un entretien d'embauche en relaxation

Module 3 : Culture professionnelle et élément de déontologie

- Comprendre le domaine du bien-être

- . Histoire des massages et des différentes écoles; rapports et différences
- . Les pratiques holistiques et le Massage Holistique® (limite et déontologie / charte)
- . Dans les concepts de santé, le mythe de l'énergie vitale; sa croyance en massage
- . La main; de l'outil de fabrication au toucher placebo; les dérives du New Age
- . L'imposture de la réflexologie; du toucher placebo à l'obscurantisme

- Perfectionnement et entraînement

- . L'accueil : gestion de la clientèle et promotion de ses techniques auprès du grand public
- . Création d'un press-book et aide au support publicitaire; la mise à jour du C.V.
- . L'usage du carnet de bord et suivi pédagogique des pratiques relaxantes

Calendrier et rythme des cours

La formation se déroule sur 4 mois. Elle peut être commencée en Janvier, en Avril ou en Septembre de chaque année. Fermeture pour les congés en Aout.

- le jeudi de 9H à 11H et de 14H à 18H
- le vendredi de 16H à 20H (1 fois par mois)
- le second samedi de chaque mois de 17H à 19H (1 fois par mois)

DEVIS DE FORMATION

PODO-RELAXOLOGUE

- Frais d'inscription : 30€
- Formation de 150 heures : 950€ OU 1100€ par la formation continue
- Contrat ci-joint en annexe.

Soit un total de
- pour le particulier : 980€ OU
- par la formation continue : 1100€

Devis valable jusqu'au 1er décembre 2010



ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DU STRESS

Ecole de relaxation et de massorelaxation

93 rue St Roch - 31400 Toulouse -

05 61 32 77 42 / 06 63 06 38 90

www.massorelaxation.com

info.massorelaxation@neuf.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom
Date de naissance	Age
N° de S.S.	Lieu de naissance
Profession actuelle	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Email

Je souhaite m'inscrire à la formation de :

d'un montant de

Mon projet professionnel en quelques mots :

(Joindre un Curriculum Vitae récent avec photo)

L'inscription ne peut-être enregistrée de façon définitive qu'accompagnée des arrhes de réservation (non remboursables), déductibles du total de la formation.

- Je verse d'arrhes de réservation par chèque à l'ordre de :

Association pour la prévention du stress

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de la charte de déontologie et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à le

Signature



CHARTRE PROFESSIONNELLE

*pour une déontologie rationnelle
des pratiques de bien-être*

1 - La massorelaxation regroupe un ensemble de techniques manuelles de relaxation pour le plaisir et le confort, le bien-être et la détente. C'est dans cet esprit qu'elle doit être pratiquée.

2 - Nos techniques de massorelaxation respectent la pudeur de chacun. Lors des séances à l'huile, les personnes restent en slip ou en sous-vêtements.

3 - La massorelaxation n'est pas du massage à but thérapeutique ou médical et elle ne peut être présentée ni utilisée comme tel.

4 - La massorelaxation ne doit pas être utilisée pour des "massages" à caractères érotiques ou sexuels ni même prêter à confusion (en dehors du cadre personnel et privé).

5 - Les Relaxologues formés par notre école n'utilisent aucune des idéologies suivantes : le principe des méridiens, des chakras, des échanges d'énergie, des zones réflexologiques, de la lecture de l'aura, du corps astral, éthérique et de tout autre principe ésotérique similaire; de plus, ils n'ont aucune prétention à faire du "développement personnel" dans le cadre de leur pratique.

6 - Si la relaxation ou la massorelaxation peut être un moyen d'épanouissement, elle ne peut pas être un moyen de développement spirituel; pratique et enseignement ne sont pas des outils "d'éveil spirituel", "purificateur" ou "spiritualisant".

7 - L'association pour la prévention du stress, École de Relaxation et de Massage Holistique®, est seule habilitée à délivrer l'autorisation d'exploitation professionnelle de la marque du Massage Holistique® en France. Les titulaires de diplômes étrangers doivent passer une équivalence pour l'usage de cette marque en France. Son usage professionnel est réservé en France aux personnes diplômées et agréées par notre école, respectueuses des principes éthiques de cette charte.

8 - Les personnes diplômées ou agréées par notre école devront veiller dans leur partenariat professionnel, à l'acceptation réciproque avec leur partenaire, des principes de cette charte. L'école associative se réserve le droit de retirer son agrément en cas de dérive qu'elle estimerait préjudiciable à l'esprit de sa pratique. Le non-respect des points énoncés ici entraîne l'annulation de l'autorisation d'exploitation professionnelle du nom Massage Holistique®.

Nom de l'élève :
"lu et approuvé" le

Le comité éthique